

Créer une entreprise de presse

Description

[Créer une entreprise](#) de presse n'a rien de difficile, à condition de respecter un certain nombre de conditions à la lettre. Pour mener à bien le projet, son fondateur se doit tout d'abord d'en comprendre le fonctionnement et de savoir exactement ce qu'implique l'accomplissement de la démarche.

L'entreprise de presse collecte, traite et diffuse de l'information auprès du public. Avant d'en créer, il convient de :

- Bien s'informer au sujet des détails de la procédure ;
- Définir les étapes de développement de l'activité commerciale ;
- Prévoir un budget raisonnable.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Quelles sont les options possibles pour une entreprise de presse ?

Créer une entreprise de presse donne le droit d'écrire **un magazine ou un journal**, qui sera publié régulièrement en version papier ou bien en ligne. Notons que sur Internet, le contenu peut être gratuit ou payant.

À propos de la thématique, elle est libre. L'entreprise peut se spécialiser dans la publication de :

- Faits divers ;
- Actualités politiques, économiques ou encore sportives.

Tout dépend de la région où elle envisage de publier ses articles.

S'il s'agit d'un magazine, les rédacteurs peuvent traiter des sujets spécialisés ou généralistes. Périodique, la publication peut être par exemple :

- Mensuel ;
- Bimestriel ;
- Trimestriel.

Concernant les revues, elles se distinguent par le fait qu'elles se limitent à un domaine particulier.

Le journal

Souvent, **se démarquer dans le secteur de l'édition**, qui est très compétitif, constitue un véritable défi. Pour y parvenir, l'entreprise de presse ayant pour activité principale l'édition d'un journal doit travailler en collaboration avec des journalistes professionnels.

Il convient de savoir aussi que démarrer le projet avec un petit capital peut être dangereux dans le cas où l'on opterait pour une **version papier, qui coûte cher**, parce qu'il est question d'éditer un journal en grand volume.

Le magazine

Créer une entreprise de presse permet également de **publier un magazine de manière périodique**. L'élaboration d'un [business plan complet](#) constitue une étape nécessaire au bon déroulement du projet.

En ligne ou papier ?

L'entreprise de presse est libre de publier un journal, un magazine ou encore une revue, **aussi bien sur papier qu'en ligne**. En effet, elle a continué de se moderniser au fil du temps. Quelle que soit sa manière de procéder, elle doit :

- Réaliser un dépôt administratif à la DGMIC (pour un périodique à diffusion nationale) ;
- Effectuer la déclaration initiale de dépôt légal auprès de la BNF.

Comment lancer son entreprise de presse ?

Pour créer une entreprise de presse, une personne doit :

- Suivre un certain nombre de démarches de [création d'entreprise](#) classiques ;

- Accomplir les formalités administratives ;
- Respecter quelques obligations.

Le choix du [statut juridique](#) de l'entreprise de presse figure **parmi les premières démarches à accomplir**.

Choix du statut juridique

De la même manière que le choix du nom, celui du statut juridique constitue une **étape indispensable à la création d'une entreprise de presse**. Celui-ci doit être adapté à la taille de cette dernière ainsi qu'à ses moyens. Quelle que soit la forme choisie, elle disposera d'un personnel minimum. Dans l'équipe figurera au moins un :

- Journaliste ;
- Pigiste ;
- Rédacteur en chef ;
- Relecteur ;
- Dessinateur ;
- Photographe ;
- Graphiste ;
- Technicien PAO ;
- Comptable ;
- Commercial.

Il convient de savoir qu'à la différence du journaliste qui touche un salaire mensuel en tant que salarié, le pigiste, qui est un travailleur indépendant, se **rémunère à l'article**.

À noter : pour diminuer l'effectif, l'entreprise de presse a également la possibilité de recruter des collaborateurs polyvalents au lancement de son activité. Une même personne peut par exemple accomplir les missions devant être attribuées au graphiste et au photographe.

Selon les besoins de l'entreprise, son fondateur peut opter par exemple pour une [SARL](#) de presse, **que les services proposés soient payants ou gratuits**. Sous ce statut, elle doit souvent trouver des financements afin de pouvoir continuer son activité sereinement.

Mais, le fondateur de l'entreprise de presse a également le **choix entre les statuts juridiques suivants** :

- Entreprise individuelle ;

- EURL ;
- SA ;
- SAS ;
- SASU ;
- [SNC](#).

Les obligations à respecter

Pour exercer l'activité, il n'y a pas besoin de disposer d'une carte de presse. Par ailleurs, **les associés sont tenus de créer une charte déontologique**, qui sera remise à toute nouvelle recrue. En cas de non-respect du règlement, l'entreprise risque de voir suspendre tout ou partie des aides publiques dont elle bénéficie.

D'autre part, l'entreprise de presse doit répondre à une **obligation de transparence**, à la fois dans :

- L'exploitation ;
- La propriété.

Dans le cadre de cette obligation, elle est tenue par exemple de :

- Désigner un directeur de publication ;
- Informer les lecteurs ;
- Agir sous le couvert d'un prête-nom ;
- Rester transparent dans son contenu publicitaire.

Sur chaque exemplaire de presse, elle est tenue également de faire apparaître des informations telles que :

- Le siège social ;
- La [dénomination sociale](#);
- Les noms du responsable de la rédaction, de l'imprimeur, du directeur de publication et du propriétaire de l'entreprise.

Bon à savoir : un étranger, hors Union européenne, ne peut pas détenir plus de 20 % du [capital social](#) d'une entreprise de presse. Même chose pour les droits de vote.

Dans la **liste des obligations à respecter** par ce type d'entreprise figurent encore le :

- Respect des normes d'accessibilité et de sécurité ;
- Dispositif anti-concentration.

Au sujet de ce dernier, c'est un dispositif qui interdit à toute personne de détenir plus de 30 % des parts sociales de l'entreprise de presse. Soulignons que cette dernière n'est **pas non plus autorisée à recevoir des fonds de la part d'un gouvernement étranger**.

Il est bon de noter également que le **dirigeant d'une entreprise de presse** doit être, soit :

- De nationalité française ;
- Ressortissant de l'UE ;
- Ressortissant d'un État faisant partie de l'EEE (ou Espace Économique Européen).

Business plan

L'établissement d'un business plan est une **étape essentielle pour valider la rentabilité du projet**. Ce document permet de convaincre les partenaires financiers. Il doit contenir au moins :

- Le [compte de résultat prévisionnel](#);
- Le calcul du BFR ;
- Les résultats de l'étude de marché ;
- Le bilan prévisionnel ;
- Les données sur l'entreprise.

Les formalités de création

Le fondateur de l'entreprise est tenu également d'accomplir les formalités administratives, qui **varient en fonction de la forme juridique choisie**. S'il s'agit par exemple d'une SARL de presse, il se trouvera dans l'obligation de rédiger les statuts de la société, sous seing privé ou non, et procéder à leur enregistrement. L'accompagnement d'un professionnel est d'une aide précieuse lors de la réalisation de cette tâche.

Sur le document doivent figurer :

- L'[objet social](#);
- La dénomination sociale ;
- L'adresse du siège social ;
- L'identité du mandataire social ;

- L'identité des associés ;
- Le montant du capital social ;
- La répartition du capital social entre les associés ;
- Les modalités de vote en AG.

Parfois, les **formalités liées à l'enregistrement** de la SARL de presse auprès du greffe du Tribunal de Commerce constituent un frein à la création de l'entreprise.

Après l'immatriculation au registre légal, l'étape suivante consiste à publier un avis de constitution dans un support d'annonces légales. **Pour toute publication destinée à la jeunesse**, l'entreprise a l'obligation de :

- Respecter des règles spécifiques concernant le contenu des articles ;
- Réaliser le dépôt des publications au ministère de la Justice.

Bon à savoir : avant de publier ce type de contenu, elle doit aussi faire une déclaration auprès du garde des Sceaux.

Précisons également que pour **pouvoir exercer ce type d'activité**, le dirigeant de l'entreprise de presse ne doit pas avoir :

- Perdu l'autorité parentale ;
- Subi une condamnation ayant un rapport avec la violation de la [Loi n° 49-956 du 16 juillet 1949](#);
- Subi une mesure disciplinaire lui ayant valu une procédure d'exclusion dans l'enseignement.

Quels sont les coûts liés à la création ?

Le prix de l'[immatriculation de l'entreprise](#) dépend du statut juridique choisi. Outre cette formalité administrative, les nombreuses **démarches liées à l'élaboration du projet**, telles que l'établissement d'un business plan efficace et la publication d'un avis de constitution dans un support d'annonces légales, ont également un coût.

Une fois l'entreprise de presse créée, des **frais d'imprimerie** sont également à prévoir. Comme cité précédemment, la diffusion de l'information numérique coûte beaucoup moins cher que la version papier.

Quelles aides peut-on demander ?

Des [aides à la création d'entreprise](#) peuvent être **proposées par des organismes privés ainsi que par l'État**.

Les porteurs de projet bénéficient également :

- Des aides versées par France travail (anciennement Pôle emploi) ;
- De l'[ACRE](#).

Pour concrétiser des projets innovants, ils peuvent demander par ailleurs le soutien d'organismes d'aides tels que :

- L'association Adie ;
- L'association Réseau Entreprendre ;
- Le réseau associatif Initiative France ;
- La banque publique d'investissement Bpifrance.

À noter : les entreprises de presse profitent d'un taux intéressant sur les tarifs postaux préférentiels.

Quels diplômes sont nécessaires ?

Le fondateur de l'entreprise **n'a à justifier d'aucune expérience en particulier**. Mais disposer d'une bonne culture générale et avoir un intérêt pour la presse nationale et régionale sont de véritables atouts pour exceller dans le domaine.

Aucune obligation de diplôme ou de compétences spécifiques n'est requise dans le cadre de la démarche. Toutefois, certaines restent indispensables à la bonne exécution du travail. Les capacités rédactionnelles en font par exemple partie.

Bon à savoir : pour obtenir des avantages fiscaux et subventions, l'adhésion au régime économique de presse est possible auprès de la CPPAP.

Comment développer son activité ?

Avant tout, le créateur d'une entreprise de presse doit comprendre que dans un milieu aussi compétitif, la réalisation d'un **investissement de départ important** reste préférable s'il veut parvenir à se distinguer de la concurrence, même si le projet peut se concrétiser parfaitement sans apport. Il fera la différence en :

- Créant un site professionnel ;
- Recrutant du personnel qualifié pour assurer la qualité de la production ;
- Disposant de locaux.

De la même manière que toute entreprise, le propriétaire d'une agence de presse doit **penser à faire connaître**

l'activité commerciale pour qu'elle puisse se développer. Pour ce faire, il peut commencer par :

- Se créer une identité de marque ;
- Chercher à tout prix à améliorer son positionnement dans Google.

En même temps, il a tout intérêt à **valoriser et à améliorer l'image** de son entreprise de presse.

D'autre part, **vendre grâce au digital** n'est pas une option pour lui ni pour qui que ce soit. De nos jours, la création d'un site web et la prospection sur Internet sont des impératifs pour optimiser son business.

Bon à savoir : le passage d'un statut juridique à un autre, de SARL en [SA](#) par exemple, s'effectue également dans le cadre du développement de l'activité.

Il convient de noter que pour un statut d'entreprise solidaire de presse d'information, l'attribution d'une **fraction égale à 20 % des bénéfices au minimum** à la constitution d'une réserve statutaire est obligatoire. Cette dernière est consacrée au développement de l'activité.

A lire aussi : [Ouvrir une boîte de production](#)

FAQ

Comment une entreprise de presse fonctionne-t-elle ?

Au sein d'une entreprise de presse, les tâches se répartissent surtout entre les pigistes et les journalistes professionnels. Sous la supervision d'un rédacteur en chef, ils peuvent travailler en collaboration avec un :

- Spécialiste en design graphique ;
- Relecteur ;
- Photographe ;
- Dessinateur.

Comment se lancer dans la presse écrite ou audiovisuelle ?

Se lancer dans la presse requiert un minimum de formation, en l'absence d'expérience dans le domaine. La possession d'une carte de presse n'est pas obligatoire, que l'activité consiste à créer un journal ou un magazine en ligne ou sur papier. Les journalistes peuvent travailler dans une agence audiovisuelle, par exemple pour le compte d'une émission de radio ou de télévision.

Quels sont les avantages et les inconvénients du métier de journaliste ?

Souvent, le journaliste a la chance de :

- Voyager beaucoup ;
- Travailler sur des projets stimulants, avec des collègues passionnés.

En revanche, c'est un travail en horaires décalés. En toutes circonstances, le journaliste doit faire preuve d'une grande disponibilité. Il n'est pas rare qu'il travaille :

- Tard le soir ;
- Le week-end ;
- Un jour férié.